

États financiers du

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

31 décembre 2023 et 2022



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de Fonds de capital Goodwood

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fonds de capital Goodwood (le « Fonds »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds, déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds, déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



Page 4

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada

Le 28 mars 2024

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

États de la situation financière
Aux 31 décembre 2023 et 2022

| | Note | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2022 |
|---|------|---------------------|---------------------|
| Actifs | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 1 001 535 \$ | 1 617 628 \$ |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (coût : 6 693 599 \$; 6 388 550 \$ au 31 décembre 2022) | 6 | 3 715 220 | 3 676 419 |
| Intérêts courus et dividendes à recevoir | | 59 510 | 12 587 |
| Total des actifs | | 4 776 265 \$ | 5 306 634 \$ |
| Passifs | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 8 | 22 224 \$ | 14 860 \$ |
| Total des passifs (excluant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables) | | 22 224 \$ | 14 860 \$ |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 7 | 4 754 041 \$ | 5 291 774 \$ |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie | | | |
| Catégorie A | | 1 307 930 \$ | 1 615 382 \$ |
| Catégorie F | | 3 446 111 | 3 676 392 |
| Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | | 4 754 041 | 5 291 774 |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part | | | |
| Catégorie A | | 14,50 \$ | 15,65 \$ |
| Catégorie F | | 10,06 | 10,74 |

Approuvé par Goodwood Inc. :

« Peter H. Puccetti » _____, administrateur
Chef des placements

« Curt S. Cumming » _____, administrateur
Président

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

| | Note | 2023 | 2022 |
|--|----------|---------------------|-----------------------|
| Produits | | | |
| Revenu de dividendes | | 60 831 \$ | 47 406 \$ |
| Revenu d'intérêts | | 62 597 | 16 804 |
| (Pertes nettes) profits nets de change | | (1 417) | 944 |
| Profits nets réalisés sur les actifs financiers | | 10 297 | 403 957 |
| Variation nette de la moins-value latente des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | | (266 248) | (2 370 330) |
| Total des produits | | (133 940) \$ | (1 901 219) \$ |
| Charges d'exploitation | | | |
| Honoraires juridiques et professionnels | | 89 035 \$ | 62 991 \$ |
| Frais de gestion | 8 | 66 681 | 69 482 |
| Charges générales et administratives | | 26 172 | 23 470 |
| Honoraires des fiduciaires | | 18 725 | 11 219 |
| Jetons de présence | | 7 867 | 4 990 |
| Honoraires d'audit | | 6 846 | 13 470 |
| Retenues d'impôt | | 390 | 246 |
| Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille | 9 | 381 | 5 197 |
| Charge d'intérêts | | – | 206 |
| Total des charges d'exploitation | | 216 097 \$ | 191 271 \$ |
| Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 7 | (350 037) \$ | (2 092 490) \$ |
| Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie | | | |
| Catégorie A | | (104 762) \$ | (1 192 709) \$ |
| Catégorie F | | (245 275) | (899 781) |
| | | (350 037) | (2 092 490) |

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

31 décembre 2023

| Catégorie | Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice | Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | Opérations sur les parts | | | Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice |
|--------------|--|--|---|-----------------------------------|--------------------------|---|
| | | | Produit tiré de l'émission de parts rachetables | Rachat de parts rachetables | Transfert vers/depuis | |
| Catégorie A | 1 615 382 | (104 762) | 5 660 | (197 699) | (10 651) | 1 307 930 |
| Catégorie F | 3 676 392 | (245 275) | 128 100 | (123 757) | 10 651 | 3 446 111 |
| Total | 5 291 774 \$ | (350 037) \$ | 133 760 \$ | (321 456) \$ | - \$ | 4 754 041 \$ |

31 décembre 2022

| Catégorie | Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice | Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | Opérations sur les parts | | | Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice |
|--------------|--|--|---|-----------------------------------|--------------------------|---|
| | | | Produit tiré de l'émission de parts rachetables | Rachat de parts rachetables | Transfert vers/depuis | |
| Catégorie A | 3 773 224 | (1 192 709) | 12 790 | (435 963) | (541 960) | 1 615 382 |
| Catégorie F | 2 623 482 | (899 781) | 1 920 387 | (509 656) | 541 960 | 3 676 392 |
| Total | 6 396 706 \$ | (2 092 490) \$ | 1 933 177 \$ | (945 619) \$ | - \$ | 5 291 774 \$ |

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

| | Note | 2023 | 2022 |
|--|------|---------------------|---------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | | |
| Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | | (350 037) \$ | (2 092 490) \$ |
| Ajustements pour tenir compte des éléments suivants : | | | |
| Profits nets réalisés sur les actifs financiers | | (10 297) | (403 957) |
| Variation nette de la moins-value latente des actifs financiers | | 266 248 | 2 370 330 |
| | | (94 086) | (126 117) |
| Achats de placements | | (720 747) | (1 297 535) |
| Produit de la vente de placements | | 425 995 | 1 886 137 |
| (Augmentation) diminution nette des intérêts courus et dividendes à recevoir | | (46 923) | 5 064 |
| Augmentation nette des créditeurs et charges à payer | | 7 364 | 446 |
| (Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation | | (428 397) | 467 995 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | | |
| Produit de l'émission de parts rachetables | | 133 760 | 1 933 177 |
| Paiement au titre du rachat des parts rachetables | | (321 456) | (945 619) |
| (Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation | | (187 696) | 987 558 |
| (Diminution) augmentation nette de la trésorerie | | (616 093) | 1 455 553 |
| Trésorerie à l'ouverture de l'exercice | | 1 617 628 | 162 075 |
| Trésorerie à la clôture de l'exercice | | 1 001 535 \$ | 1 617 628 \$ |
| Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie* | | | |
| Intérêts payés | | – \$ | 206 \$ |
| Intérêts reçus | | 15 419 | 23 157 |
| Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt | | 60 696 | 45 872 |

* Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

État des placements

Au 31 décembre 2023

| VALEUR NOMINALE / NOMBRE D' ACTIONS | DESCRIPTION | COÛT \$ | JUSTE VALEUR \$ | POURCENTAGE DE L'ACTIF NET |
|--|--|------------|-----------------------|-------------------------------|
| Placements détenus | | | | |
| Titres de sociétés ouvertes canadiennes | | | | |
| 47 600 | Quipt Home Medical Corp. | 300 083 | 321 300 | 6,74 |
| 14 900 | Polaris Renewable Energy Inc. | 223 609 | 197 127 | 4,15 |
| 2 447 600 | Newtopia Inc. | 735 361 | 195 808 | 4,12 |
| 1 570 | Cargojet Inc. | 209 207 | 187 097 | 3,94 |
| 165 000 | Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd. | 221 414 | 174 900 | 3,68 |
| 4 940 | Les Systèmes Enghouse Limitée | 269 819 | 173 394 | 3,65 |
| 66 024 | Medexus Pharmaceuticals Inc. | 101 781 | 163 079 | 3,43 |
| 2 350 | CCL Industries Inc., catégorie B | 136 126 | 140 037 | 2,95 |
| 28 900 | Green Impact Partners Inc. | 270 816 | 127 449 | 2,68 |
| 8 785 | Fiducie de placement immobilier industriel Dream | 104 762 | 122 639 | 2,58 |
| 570 | Firstservice Corp | 76 088 | 122 351 | 2,57 |
| 28 454 | Sangoma Technologies Corp. | 326 912 | 120 645 | 2,54 |
| 420 | Boyd Group Services Inc. | 79 483 | 116 966 | 2,46 |
| 1 500 | FPI Granite | 110 144 | 114 420 | 2,41 |
| 287 722 | NowVertical Group Inc. | 230 178 | 107 896 | 2,27 |
| 2 990 | Brookfield Business Corporation | 91 480 | 92 301 | 1,94 |
| 4 585 | Gibson Energy Inc. | 74 701 | 92 296 | 1,94 |
| 5 840 | BSR Real Estate Investment Trust | 107 565 | 91 688 | 1,93 |
| 3 200 | Brookfield Business Partners L.P. | 97 548 | 87 519 | 1,84 |
| 3 740 | Information Services Corp. | 83 395 | 82 953 | 1,74 |
| 378 000 | PopReach Corp. | 466 708 | 75 600 | 1,59 |
| 1 575 | Exchange Income Corp. | 81 419 | 71 033 | 1,49 |
| 227 500 | Quisitive Technology Solutions, Inc. | 241 117 | 62 563 | 1,32 |
| 22 500 | NanoXplore Inc. | 92 487 | 54 675 | 1,15 |
| 387 228 | Voxtur Analytics Corp. | 271 060 | 44 531 | 0,94 |
| 342 000 | Good Natured Products Inc. | 306 275 | 22 230 | 0,47 |
| 73 400 | Skylight Health Group Inc. | 472 144 | 1 468 | 0,03 |
| | | 5 781 682 | 3 163 965 | 66,55 |
| Titres de sociétés fermées canadiennes | | | | |
| 166 600 | Morgan Solar Inc., actions privilégiées A | 193 071 | – | – |
| | | 193 071 | – | – |
| Bons de souscription canadiens | | | | |
| 535 000 | Newtopia Inc., bons de souscription, 7 mars 2025 | – | 6 236 | 0,13 |
| 320 000 | Newtopia Inc., bons de souscription, 29 avril 2024 | – | 7 | – |
| | | – | 6 243 | 0,13 |

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

État des placements (suite)

Au 31 décembre 2023

| VALEUR NOMINALE / NOMBRE D' ACTIONS | DESCRIPTION | COÛT \$ | JUSTE VALEUR \$ | POURCENTAGE DE L'ACTIF NET |
|--|---|---------------------|-----------------------|-------------------------------|
| Obligations de sociétés étrangères | | | | |
| 200 000 | Bluedot Inc., 8 %, 14 mai 2024 | 268 520 | 265 080 | 5,58 |
| 100 000 | Opera Event Inc., 12,5 %, 16 janvier 2024 | 126 790 | 132 540 | 2,79 |
| 500 | Opera Event Inc., 2 %, 23 février 2026 | 619 | 663 | 0,01 |
| 150 000 | Virginia Black LLC, 15,0 %, 31 décembre 2023 | 193 095 | — | — |
| | | 589 024 | 398 283 | 8,38 |
| Titres de sociétés ouvertes étrangères | | | | |
| 2 365 | Argan Inc. | 129 822 | 146 729 | 3,09 |
| | | 129 822 | 146 729 | 3,09 |
| Bons de souscription étrangers | | | | |
| 92 362 | Opera Event Inc., bons de souscription, 26 février 2026 | — | — | — |
| | | — | — | — |
| Total des placements détenus | | 6 693 599 \$ | 3 715 220 \$ | 78,15 |
| Total des placements | | 6 693 599 | 3 715 220 | 78,15 |
| Autres actifs, montant net | | | 1 038 821 | 21,85 |
| Actif net | | | 4 754 041 \$ | 100,00 |

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023 et 2022

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Fonds de capital Goodwood (le « Fonds ») est un fonds commun de placement à capital variable constitué sous le régime des lois de l'Ontario. Le Fonds a été établi le 23 décembre 1999 dans le cadre d'une déclaration de fiducie et est régi par la troisième convention de fiducie modifiée et mise à jour datée du 11 juin 2014, dans sa version modifiée à l'occasion (la « convention de fiducie »). Le Fonds dépose auprès de toutes les commissions des valeurs mobilières provinciales et territoriales du Canada un prospectus simplifié chaque année, aux fins du placement public de ses parts. Les parts du Fonds sont actuellement offertes au public aux termes d'un prospectus simplifié daté du 2 juin 2023 et modifié le 25 octobre 2023 (le « prospectus »). Les participations dans le Fonds sont divisées en parts de catégorie A et en parts de catégorie F. Le siège social du Fonds est situé au 132, Trafalgar Road, Oakville (Ontario), L6J 3G5.

Les services de gestion du Fonds et de placement sont fournis par Goodwood Inc. (le « gestionnaire »), membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (l'« OCRI ») (auparavant, OCRCVM). À titre de gestionnaire, le gestionnaire gère les activités quotidiennes et le portefeuille de placements du Fonds. De plus, le gestionnaire est le promoteur du Fonds. La Société de fiducie Computershare du Canada est le fiduciaire du Fonds (le « fiduciaire ») et Financière Banque Nationale Inc., par l'intermédiaire de sa division Banque Nationale Réseau Indépendant (« BNRI »), est le dépositaire du Fonds.

Le Fonds a pour objectif de placement d'accroître son capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés nord-américaines exerçant leurs activités dans un grand nombre de secteurs et offrant, de l'avis du gestionnaire, un potentiel supérieur à la moyenne.

Pour atteindre ses objectifs, le Fonds privilégie les titres de capitaux propres de sociétés nord-américaines, à savoir, des émetteurs qui ont des liens au Canada ou aux États-Unis, notamment ceux qui sont situés au Canada ou aux États-Unis, ceux dont les titres sont cotés sur une bourse au Canada ou aux États-Unis ou ceux dont une importante tranche de leurs produits ou de leurs bénéfices provient du Canada ou des États-Unis ou dont une importante tranche de leurs actifs est détenue au Canada ou aux États-Unis. Le Fonds pourrait également acheter des titres additionnels comme des dépôts à terme, du papier commercial, des obligations et des débetures d'émetteurs qui sont des gouvernements et des sociétés si la conjoncture en vigueur nécessite la prise d'une position défensive. Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence de 15 % de sa valeur liquidative au coût dans des obligations à rendement élevé ou d'autres titres de créance dont le rendement total est comparable à celui d'un titre de capitaux propres.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été établis selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, hormis les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont présentés à la juste valeur.

Approbation des états financiers

Les présents états financiers ont été approuvés par le gestionnaire et autorisés aux fins de publication le 28 mars 2024.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023 et 2022

2. MODE DE PRÉSENTATION (suite)

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle du Fonds est le dollar canadien, et les états financiers sont présentés en dollars canadiens.

Estimations et hypothèses comptables critiques

L'établissement des états financiers exige que la direction exerce un jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables et qu'elle formule des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les jugements et les estimations comptables les plus importants utilisés par le Fonds dans le cadre de l'établissement des présents états financiers sont présentés ci-après. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut, de temps à autre, détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur de ces instruments est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Lorsque des techniques d'évaluation (comme des modèles) sont utilisées pour déterminer la juste valeur, elles sont validées et analysées périodiquement par les membres d'expérience du personnel du gestionnaire.

La juste valeur des titres non cotés sur un marché actif peut être déterminée par le Fonds à l'aide de sources de cotation reconnues (comme des agences de cotation) ou de prix indicatifs établis par les teneurs des marchés des obligations et des titres de créance. Le Fonds doit faire preuve de jugement et doit estimer la quantité et la qualité des sources de cotation utilisées. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer une position à l'aide de ses propres modèles, lesquels sont habituellement fondés sur des méthodes et des techniques d'évaluation généralement considérées comme des normes au sein du secteur. Les modèles s'appuient sur des données observables, dans la mesure du possible. Cependant, en ce qui a trait au risque de crédit (lié tant au Fonds qu'à ses contreparties), la direction doit faire des estimations en raison de la volatilité et de la corrélation. Toute modification des hypothèses portant sur ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur présentée des instruments financiers.

Le Fonds exerce un jugement important pour déterminer ce qui constitue une donnée observable. Le Fonds considère qu'une donnée observable est une donnée de marché qui est facilement disponible, régulièrement distribuée ou mise à jour, fiable et vérifiable, non exclusive et fournie par une source indépendante participant activement au marché pertinent. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables significatives énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme aux données de toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

Trésorerie

La trésorerie est composée des dépôts en trésorerie auprès de BNRI.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023 et 2022

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Comptabilisation, évaluation et classement

Un actif financier classé au coût amorti est évalué au coût amorti s'il est détenu au sein d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et si les clauses contractuelles de l'actif donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal. Tous les autres actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont évalués à la juste valeur.

Les passifs financiers sont classés et évalués au coût amorti, à l'exception des passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont évalués à la juste valeur.

Le Fonds classe ses placements en titres de créance et en titres de capitaux propres ainsi que ses instruments dérivés comme des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers que le Fonds classe et évalue au coût amorti comprennent les intérêts courus et les dividendes à recevoir.

Les passifs financiers qui sont classés et évalués au coût amorti comprennent les créanciers et charges à payer.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la date de l'opération, à la juste valeur, et les coûts d'opérations connexes sont comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date de montage à la juste valeur majorée des coûts d'opérations directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission.

Après leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. Les variations nettes des profits et des pertes latents découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans les états du résultat global, sous la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des actifs financiers, dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes réalisés découlant de la vente d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont calculés comme étant le produit de la sortie diminué du coût moyen. Les coûts moyens ne comprennent pas l'amortissement des primes ou escomptes sur les titres de créance.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont arrivés à expiration ou lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle du passif a été éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Le revenu de dividendes provenant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net est comptabilisé dans les états du résultat global sous revenu de dividendes, lorsque le droit du Fonds de recevoir les paiements est établi. Les montants non encore reçus sont inclus dans les états de la situation financière dans les intérêts courus et dividendes à recevoir. Les intérêts aux fins de distribution gagnés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net correspondent à l'intérêt nominal reçu par le Fonds et sont comptabilisés dans les états du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus sur l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro, pour lesquelles l'amortissement est fait selon la méthode linéaire.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023 et 2022

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation à la juste valeur

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. La juste valeur correspond au prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une opération normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les prix du marché à la clôture de la bourse à la date de présentation de l'information financière. Dans les cas où le prix de clôture se situe hors de la fourchette acheteur-vendeur de clôture, le cours acheteur ou le cours vendeur qui se rapproche le plus du prix de la dernière opération sera utilisé.

La juste valeur des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui sont basées sur la conjoncture des marchés en vigueur chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation utilisées peuvent comprendre le recours à des opérations comparables récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, des modèles d'évaluation d'options ainsi que d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par des intervenants qui maximisent l'utilisation des données de marché et qui s'en remettent le moins possible aux données propres à une entité.

Actifs et passifs financiers classés et évalués au coût amorti : Le coût amorti correspond au montant auquel l'actif ou le passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, déduction faite des remboursements de capital, plus ou moins l'amortissement cumulé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif de tout écart entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance, moins toute réduction pour perte de valeur.

La juste valeur utilisée aux fins de la présentation de l'information financière concorde avec la juste valeur utilisée aux fins des opérations des porteurs de parts et des opérations connexes.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les produits et les charges sont présentés selon le solde net des profits et des pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Sommes à payer au titre de l'achat de placements et sommes à recevoir au titre de la vente de placements

Les sommes à recevoir au titre de la vente de placements et les sommes à payer au titre de l'achat de placements qui ont fait l'objet d'engagements contractuels sont comptabilisées dans les états de la situation financière pour le montant à recevoir ou à payer.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023 et 2022

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Parts rachetables et actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Le Fonds émet deux catégories de parts rachetables qui sont rachetables au gré du porteur, mais qui ne sont pas assorties des mêmes attributs. Par conséquent, les parts du Fonds sont classées en tant que passif aux termes de la Norme comptable internationale (*International Accounting Standard*, ou « IAS ») 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »).

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant égal à la valeur liquidative par part à la date de la vente, lequel est inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Pour chaque part rachetée, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est réduit de la valeur liquidative de la part à la date de rachat. Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actuelle de l'actif net du Fonds et sont considérées comme une tranche résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est calculé pour chaque catégorie de parts du Fonds et correspond à la quote-part de l'actif net du Fonds de la catégorie respective, divisée par le nombre de parts en circulation à la date d'évaluation.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, correspond à la division de l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice pour chaque catégorie.

Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille sont des coûts engagés pour acquérir des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils comprennent les honoraires et les commissions payés aux agents, aux conseillers, aux courtiers et aux contrepartistes. Les coûts d'opérations sont immédiatement comptabilisés à titre de charges en résultat net.

Écarts de conversion

Les opérations de placement, les produits et les charges libellés en monnaies étrangères ont été convertis en dollars canadiens selon le cours de change en vigueur au moment de l'opération. Les montants des actifs et des passifs libellés en monnaies étrangères ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle selon le cours de change en vigueur à la date des états de la situation financière. Les profits et les pertes de change liés à la trésorerie sont inclus dans les profits nets (pertes nettes) de change des états du résultat global. Les profits et les pertes de change liés aux actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans les variations nettes de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net des états du résultat global.

Imposition

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du bénéfice net du Fonds aux fins de l'impôt et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribuées aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat et, par conséquent, l'avantage fiscal lié aux pertes en capital et autres qu'en capital n'est pas comptabilisé à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus étrangers. En général, le Fonds traite les retenues d'impôt à titre de charge portée en déduction du revenu imposable.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023 et 2022

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Changement de méthodes comptables importantes

Le Fonds a adopté *Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)* le 1^{er} janvier 2023. Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a passé en revue les méthodes comptables et mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés détenus par le Fonds sont les suivants.

Bons de souscription

Un bon de souscription est une entente contractuelle aux termes de laquelle l'émetteur confère au porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter directement de l'émetteur des titres sous-jacents à une date ou avant une date précise ou encore au cours d'une période précise, un nombre déterminé de titres ou un instrument financier à un prix prédéterminé. Les bons de souscription achetés exposent le Fonds au risque de crédit jusqu'à concurrence de leur valeur comptable, qui correspond à leur juste valeur.

Le tableau qui suit décrit les placements en bons de souscription du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022.

31 décembre 2023

| Description | Échéance | Prix d'exercice | Montant notionnel | Juste valeur comptabilisée dans les actifs financiers |
|-----------------------------|------------|-----------------|-------------------|---|
| <i>Bons de souscription</i> | | | | |
| Newtopia Inc. | 29-04-2024 | 0,30 \$ | 96 000 | 7 |
| Newtopia Inc. | 07-03-2025 | 0,15 \$ | 80 250 | 6 236 |
| Opera Event Inc. | 26-02-2026 | 1,08 \$ US | 100 000 | – |

31 décembre 2022

| Description | Échéance | Prix d'exercice | Montant notionnel | Juste valeur comptabilisée dans les actifs financiers |
|-----------------------------|------------|-----------------|-------------------|---|
| <i>Bons de souscription</i> | | | | |
| Newtopia Inc. | 29-04-2024 | 0,30 \$ | 96 000 | 1 978 |
| Opera Event Inc. | 26-02-2026 | 1,08 \$ US | 100 000 | – |

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023 et 2022

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE

Facteurs de risque financiers

Les activités du Fonds l'exposent à une gamme de risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui englobe le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). L'exposition du Fonds aux risques financiers porte essentiellement sur ses placements.

Le Fonds est également exposé à des risques d'exploitation, notamment le risque lié au dépôt de titres. Ce risque s'entend du risque de subir des pertes sur les titres mis en dépôt à la suite de l'insolvabilité ou d'une négligence du dépositaire. Bien qu'un cadre juridique approprié soit en place afin d'atténuer les risques de perte de valeur de titres détenus par le dépositaire, en cas de défaut de ce dernier, la capacité du Fonds de transférer les titres pourrait être temporairement diminuée.

Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du Fonds par la surveillance quotidienne des positions du Fonds et des faits nouveaux sur le marché et par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes de l'objectif de placement. Pour faciliter la gestion du risque, le gestionnaire a également recours à des lignes directrices internes qui fixent des cibles pour chaque type de risque, maintient une structure de gouvernance aux fins de la supervision des activités de placement du Fonds et surveille la conformité à la stratégie de placement établie du Fonds, aux lignes directrices internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds a recours à différentes méthodes pour évaluer et gérer les divers types de risques auxquels il est exposé. Ces méthodes sont expliquées ci-après.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement conclu avec le Fonds. Le risque de crédit est géré par le gestionnaire grâce à une sélection prudente de titres et à la diversification du portefeuille du Fonds. Le gestionnaire surveille l'ensemble des positions du Fonds sur les marchés quotidiennement et les placements sont maintenus à l'intérieur d'une fourchette établie.

L'exposition au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs dans les états de la situation financière et à l'incapacité éventuelle d'une autre partie de s'acquitter d'une obligation. La compensation et la garde de la quasi-totalité des instruments financiers sont prises en charge par BNRI. Le Fonds est exposé au risque de crédit dans la mesure où BNRI pourrait être incapable de respecter son obligation de remettre les titres du Fonds ou de rembourser les sommes dues. Dominion Bond Rating Service a attribué la note de A-1 à BNRI. Le Fonds prévoit ne subir aucune perte en raison de cette concentration.

Au 31 décembre 2023, le Fonds détenait quatre obligations (trois obligations en 2022) qui n'étaient pas notées. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des obligations qui n'étaient pas notées et des intérêts courus 44 279 \$.

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer les engagements liés aux passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers.

Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie périodiques de parts rachetables. Par ailleurs, le Fonds peut, de temps à autre, investir dans des titres non cotés, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé. Habituellement, les titres qui ne sont pas cotés en bourse sont peu liquides. Le Fonds pourrait donc ne pas être en mesure de liquider rapidement ses placements dans ces instruments à un montant se rapprochant de la juste valeur de façon à combler ses besoins en liquidités ou à réagir à des événements précis comme la détérioration du degré de solvabilité d'un émetteur en particulier.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023 et 2022

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE (suite)

Le Fonds gère son risque de liquidité essentiellement en investissant dans des titres négociables et dans d'autres instruments financiers qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être rapidement vendus dans des conditions normales. De plus, le Fonds conserve suffisamment de trésorerie et de titres très liquides pour assurer une liquidité adéquate.

La politique du Fonds stipule que le gestionnaire doit surveiller quotidiennement la position de liquidité du Fonds. Les passifs du Fonds sont généralement exigibles et payés dans un délai de 90 jours, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts rachetables sont rachetables à vue au gré du porteur. Toutefois, cela ne représente pas un risque de liquidité important puisque les porteurs de ces instruments les conservent habituellement à moyen ou à long terme. En outre, le Fonds a besoin d'un avis de rachat de parts approprié et peut, dans des circonstances exceptionnelles, suspendre les rachats si c'est dans l'intérêt de tous les porteurs de parts. Par conséquent, le Fonds n'est pas exposé à un important risque de liquidité. Le Fonds n'a retenu aucun rachat et n'a imposé aucune suspension en 2023 ou en 2022.

iii) *Risque de marché*

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctue en raison de la variation de variables de marché comme les cours du marché, les cours de change et les taux d'intérêt. L'analyse de sensibilité qui suit reflète la façon dont l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait été influencé par une variation raisonnablement possible de la variable de risque pertinente chaque date de clôture. Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents, et les écarts pourraient être importants.

a) *Risque de prix*

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison de la variation des cours du marché (autre que celle découlant des risques de taux d'intérêt ou de change), qu'ils soient le fait de facteurs propres à un placement donné ou à son émetteur, ou de facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur un marché. Le Fonds est essentiellement exposé au risque de prix en raison de ses placements dans des titres de capitaux propres, des titres privilégiés et des dérivés connexes.

Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Le portefeuille de placements comprend des titres de sociétés issus de divers secteurs, lesquels sont exposés aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements sur les marchés boursiers. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur.

Le gestionnaire gère le risque de prix du Fonds en constituant un portefeuille diversifié de placements négociés sur divers marchés qui peuvent ne pas être mis en corrélation entre eux. Les positions du Fonds et la conjoncture générale dans laquelle le Fonds évolue sont surveillées quotidiennement.

Au 31 décembre 2023, si le cours des titres du Fonds avait connu une hausse ou une baisse de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 165 847 \$ (176 920 \$ en 2022).

Le Fonds est également exposé au risque de prix par la concentration de son portefeuille de placements et il gère ce risque au moyen d'une surveillance quotidienne du portefeuille afin de respecter les stratégies de placement du Fonds, lesquelles sont énoncées dans le prospectus du Fonds.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023 et 2022

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE (suite)

b) Risque de change

Le Fonds peut détenir des actifs et des passifs monétaires et non monétaires libellés ou négociés en d'autres devises que le dollar canadien, qui est sa monnaie fonctionnelle. Le risque de change s'entend du risque que la valeur des opérations futures sur des actifs et des passifs libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison des variations des cours de change.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire, en dollars canadiens, des devises auxquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Le tableau montre également l'incidence éventuelle sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux devises indiquées, toutes les autres variables demeurant constantes.

31 décembre 2023

| Devise | Exposition au risque de change | | En % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en %) |
|------------------|--------------------------------|---|---|---|--|
| | Trésorerie et autres débiteurs | Placements à la juste valeur par le biais du résultat net | | | |
| Dollar américain | 45 304 \$ | 545 012 \$ | 12,4 | 29 516 \$ | 0,6 |

31 décembre 2022

| Devise | Exposition au risque de change | | En % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en %) |
|------------------|--------------------------------|---|---|---|--|
| | Trésorerie et autres débiteurs | Placements à la juste valeur par le biais du résultat net | | | |
| Dollar américain | 32 441 \$ | 253 830 \$ | 5,4 | 14 314 \$ | 0,3 |

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché en vigueur.

La majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds ne porte pas intérêt ou est réévaluée quotidiennement. Par conséquent, le portefeuille du Fonds n'est pas exposé à un risque important découlant des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Toutefois, les placements sous-jacents peuvent comprendre des placements dans des titres à taux d'intérêt fixe, ce qui pourrait les exposer au risque de taux d'intérêt.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023 et 2022

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE (suite)

c) Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt aux 31 décembre 2023 et 2022, selon la durée résiduelle jusqu'à échéance. Il illustre également l'incidence éventuelle sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables advenant le cas où les taux d'intérêt du marché en vigueur augmenteraient ou diminueraient de 1 %, et où la courbe de rendement subirait un déplacement parallèle, toutes les autres variables demeurant constantes.

| Durée à l'échéance | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| Moins de 1 an | 397 620 \$ | 135 370 \$ |
| De 1 an à 5 ans | 663 | 677 |
| Total | 398 283 | 136 047 |
| Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 1 085 | 752 |
| Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en %) | 0,02 % | 0,01 % |

d) Risque géopolitique

Le terrorisme, la guerre, les affrontements militaires et les événements géopolitiques connexes (et leurs répercussions) peuvent entraîner une volatilité accrue des marchés à court terme et des effets défavorables à long terme sur les économies et les marchés canadiens, américains et mondiaux en général. De même, des catastrophes naturelles et environnementales comme des tremblements de terre, des incendies, des inondations, des ouragans, des tsunamis et des phénomènes météorologiques en général, ainsi que des épidémies généralisées de maladies et de virus, peuvent grandement perturber les économies et les marchés à moyen terme. Ces catastrophes peuvent entraîner des conséquences défavorables sur les sociétés, les secteurs, les industries, les marchés, les devises, les taux d'intérêt et d'inflation, les notes de crédit, la confiance des investisseurs, et d'autres facteurs ayant une incidence sur la valeur des placements du Fonds.

6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés en bourse) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la fin de la période. Un marché est considéré comme actif si des opérations sur l'actif ou le passif ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix. Si une variation importante de la juste valeur est observée de la clôture des marchés jusqu'à minuit à la date de fin de la période, des techniques d'évaluation seront appliquées afin de déterminer la juste valeur.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui sont basées sur la conjoncture de marché en vigueur chaque date de clôture d'une période. Les techniques d'évaluation utilisées pour les instruments financiers qui ne sont pas normalisés comprennent le recours à des opérations comparables récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, des modèles d'évaluation d'options, ainsi que d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par des intervenants qui maximisent l'utilisation des données de marché et qui s'en remettent le moins possible aux données propres à une entité.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023 et 2022

6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le Fonds répartit ses instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net selon une hiérarchie fondée sur les données importantes ayant servi à l'établissement de leur juste valeur, comme suit :

- Niveau 1 : données qui correspondent aux prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques que l'entité peut obtenir à la date d'évaluation;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés inclus au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif concerné qui ne sont pas observables.

Le Fonds exerce un jugement important pour déterminer ce qui constitue une donnée observable. Le Fonds considère qu'une donnée observable est une donnée de marché qui est facilement disponible, régulièrement distribuée ou mise à jour, fiable et vérifiable, non exclusive et fournie par une source indépendante participant activement au marché pertinent.

Si un actif ou un passif classé au niveau 1 cesse d'être activement négocié par la suite, il est transféré au niveau 2, à moins que l'évaluation de sa juste valeur nécessite l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas il est reclassé au niveau 3.

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs du Fonds évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2023 et 2022, selon la hiérarchie des justes valeurs :

31 décembre 2023

| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
|----------------------------|------------------|--------------|----------------|------------------|
| <i>Actifs financiers</i> | | | | |
| Titres obligataires | – \$ | – \$ | 398 283 \$ | 398 283 \$ |
| Titres de capitaux propres | 3 310 694 | – | – | 3 310 694 |
| Bons de souscription | – | 6 243 | – | 6 243 |
| | 3 310 694 | 6 243 | 398 283 | 3 715 220 |
| Total | 3 310 694 | 6 243 | 398 283 | 3 715 220 |

31 décembre 2022

| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
|----------------------------|------------------|--------------|----------------|------------------|
| <i>Actifs financiers</i> | | | | |
| Titres obligataires | – \$ | – \$ | 136 047 \$ | 136 047 \$ |
| Titres de capitaux propres | 3 538 394 | – | – | 3 538 394 |
| Bons de souscription | – | 1 978 | – | 1 978 |
| | 3 538 394 | 1 978 | 136 047 | 3 676 419 |
| Total | 3 538 394 | 1 978 | 136 047 | 3 676 419 |

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, un titre de capitaux propres a été transféré du niveau 2 au niveau 1.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023 et 2022

6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La majorité des placements détenus par le Fonds sont des placements inscrits à la cote d'une bourse pour lesquels des cours du marché liquide sont faciles à obtenir. Toutefois, la direction doit faire preuve de jugement au moment de déterminer la juste valeur de certains placements. Ces placements sont classés dans le niveau 3 à titre de placements en titres de sociétés fermées non cotées en bourse et sont par conséquent assortis de données non observables importantes ou d'hypothèses. Puisqu'aucun prix observable n'est disponible pour ces titres, le Fonds utilise des techniques d'évaluation pour déterminer les justes valeurs aux dates d'évaluation présentées.

Il arrive à l'occasion que ce soit le gestionnaire qui détermine les techniques d'évaluation et la valeur des placements de niveau 3. Les techniques d'évaluation des placements dans des titres de sociétés fermées détenus par le Fonds comprennent entre autres : l'évaluation implicite faite par un tiers significatif; toute opération effectuée dans des conditions de concurrence normale; des escomptes appliqués dans le cadre d'opérations importantes qui ne sont pas effectuées dans des conditions de concurrence normale afin de tenir compte des avantages économiques tirés d'opérations particulières dont tous les porteurs de titres de capitaux propres ne peuvent se prévaloir; des contrats d'achat ou tout autre document pertinent, des comparaisons avec des instruments similaires pour lesquels il existe des cours de marché observables, l'utilisation de modèles d'évaluation internes, des entretiens fréquents avec la direction ou des membres du conseil d'administration de sociétés fermées, l'analyse d'états financiers et l'établissement des flux de trésorerie futurs liés aux titres de niveau 3 faisant l'objet d'une évaluation. Les estimations de la juste valeur peuvent également être ajustées en fonction de tout autre facteur, tel que le risque de liquidité ou l'incertitude par rapport à l'ensemble des activités d'exploitation, dans la mesure où le gestionnaire estime que ces facteurs pourraient avoir ou auront probablement un effet sur la juste valeur.

Les évaluations de niveau 3 sont passées en revue fréquemment par le gestionnaire du Fonds et tout particulièrement par le chef des placements du gestionnaire, lequel chef est l'ultime responsable de l'évaluation de la juste valeur. Le gestionnaire analyse la pertinence des données du modèle d'évaluation, de même que le résultat de l'évaluation à l'aide de diverses méthodes et techniques d'évaluation reconnues pour leur caractère normalisé au sein du secteur.

Le tableau qui suit présente un sommaire des variations des placements classés au niveau 3 aux 31 décembre 2023 et 2022.

31 décembre 2023

| | Niveau 3 |
|---|-----------------|
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 136 047 \$ |
| Achats | 268 520 |
| Variation du profit ou de la perte latent | (6 284) |
| Total des placements | 398 283 |

31 décembre 2022

| | Niveau 3 |
|---|-----------------|
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 127 143 \$ |
| Variation du profit ou de la perte latent | 8 904 |
| Total des placements | 136 047 |

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023 et 2022

6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le Fonds détenait un placement de niveau 3 dans des titres de créance d'Opera Event Inc., société fermée américaine, dont la juste valeur était de 133 203 \$ (136 047 \$ en 2022). Le Fonds détenait également un placement de niveau 3 dans des titres de créance de Bluedot Inc., société fermée canadienne, dont la juste valeur était de 265 080 \$. La juste valeur de cette créance est évaluée au coût. La variation de la valeur marchande au cours de l'exercice est attribuable aux profits et pertes de change.

7. PARTS

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts, lesquelles sont rachetables au gré des porteurs de parts conformément aux modalités de l'acte de fiducie.

Le nombre de parts émises, rachetées et en circulation au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 se répartit comme suit :

31 décembre 2023

| | Parts à l'ouverture de l'exercice | Émission de parts | Rachat de parts | Transfert vers/depuis | Changement de désignation de parts | Réinvestissement des distributions | Parts à la clôture de l'exercice |
|-------------|-----------------------------------|-------------------|-----------------|-----------------------|------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| Catégorie A | 103 229 | 350 | (12 699) | (673) | – | – | 90 207 |
| Catégorie F | 342 421 | 11 629 | (12 489) | 978 | – | – | 342 539 |

31 décembre 2022

| | Parts à l'ouverture de l'exercice | Émission de parts | Rachat de parts | Transfert vers/depuis | Changement de désignation de parts | Réinvestissement des distributions | Parts à la clôture de l'exercice |
|-------------|-----------------------------------|-------------------|-----------------|-----------------------|------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| Catégorie A | 150 687 | 722 | (20 787) | (27 393) | – | – | 103 229 |
| Catégorie F | 154 433 | 181 098 | (33 322) | 40 212 | – | – | 342 421 |

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculée comme suit :

| Catégorie | 2023 | | | 2022 | | |
|-------------|----------------------|--|---------------------|----------------------|--|---------------------|
| | Diminution par série | Nombre moyen pondéré de parts en circulation | Diminution par part | Diminution par série | Nombre moyen pondéré de parts en circulation | Diminution par part |
| Catégorie A | (104 762) | 94 388 | (1,11) | (1 192 709) | 119 340 | (9,99) |
| Catégorie F | (245 274) | 350 181 | (0,70) | (899 781) | 160 064 | (5,62) |

8. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le Fonds conclut des opérations entre parties liées avec le gestionnaire. Les opérations entre parties liées sont des opérations effectuées dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et convenue par la partie liée.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023 et 2022

8. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire du Fonds est responsable des activités quotidiennes du Fonds, y compris la gestion du portefeuille de placements, et fournit des analyses de placement et prend des décisions ayant trait au placement des actifs du Fonds. Aux termes de la convention de fiducie et de la convention de gestion datées du 27 janvier 2006, le gestionnaire a le droit de recevoir des frais de gestion annuels représentant 1,9 % de l'actif net attribuable aux parts de catégorie A et 0,9 % de l'actif net attribuable aux parts de catégorie F du Fonds, calculés et comptabilisés chaque date d'évaluation du Fonds. Le gestionnaire a nommé le sous-conseiller pour participer à la gestion du portefeuille de placements du Fonds. Le sous-conseiller peut recevoir des honoraires payés par le gestionnaire, tel que prévu dans la convention de sous-conseiller.

Les frais de gestion sont assujettis à la TVH. Le gestionnaire verse aux courtiers ou aux contrepartistes, à même les frais de gestion, une commission de suivi sur les parts de catégorie A pouvant atteindre 1,0 % par année.

Les frais de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été de 66 681 \$ (69 482 \$ en 2022). De ce montant, les commissions de suivi versées aux courtiers ou aux contrepartistes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 se sont élevées à 10 427 \$ (18 077 \$ en 2022). Au 31 décembre 2023, les frais de gestion à payer se chiffraient à 2 396 \$ (1 375 \$ en 2022). Ce montant est présenté dans les créditeurs et charges à payer des états de la situation financière.

Rachat

Tel qu'il est indiqué dans le prospectus simplifié du Fonds, aucuns frais de rachat ne sont payables au Fonds. Toutefois, le gestionnaire peut, à son gré, prélever une déduction pour opération à court terme pouvant s'élever à au plus 2 % de la valeur par part des parts rachetées dans les 90 jours suivant leur achat.

La déduction pour opération à court terme pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 retenue sur les sommes payées au rachat des titres qui ont été payés au Fonds s'établissait à néant (néant en 2022).

Divers

Certains dirigeants, administrateurs et membres clés du personnel du gestionnaire peuvent devenir dirigeants ou administrateurs de sociétés dont les titres font partie des placements en portefeuille du Fonds. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur. Le gestionnaire tient une liste de ces sociétés sur son site Web à l'adresse www.goodwoodfunds.com et a adopté des politiques et procédures appropriées pour traiter des conflits d'intérêts relativement aux relations. Cette liste peut être modifiée à l'occasion. En conséquence, le gestionnaire recommande aux investisseurs de consulter le site Web fréquemment et avant d'effectuer des achats additionnels de parts du Fonds.

De plus, le gestionnaire, certains dirigeants, administrateurs et membres clés du personnel du gestionnaire, ou une société liée au gestionnaire, peuvent, de temps à autre, accepter d'occuper des postes de cadres ou d'administrateurs et/ou fournir contre rémunération des services à des émetteurs dont les titres font partie des placements du Fonds. Dans ce cas, selon la législation applicable en valeurs mobilières, cette société serait considérée comme un « émetteur associé » à Goodwood Inc. À l'heure actuelle, Goodwood MVR Investors, Inc. et MV Realty Holdings, LLC (« MVR ») sont considérées comme des émetteurs associés à Goodwood. Le gestionnaire a pour politique d'apporter des ajustements appropriés aux honoraires qu'il facture au Fonds lorsqu'il reçoit des honoraires ou une autre forme de rémunération directement des émetteurs dans lesquels le Fonds a investi. Le total des remises d'honoraires versées au Fonds au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est chiffré à 460 \$ (381 \$ en 2022) et est porté au crédit des frais de gestion présentés dans les états du résultat global. Goodwood Inc. a adopté des politiques et procédures appropriées pour traiter les conflits d'intérêts.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023 et 2022

8. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement, le gestionnaire a établi un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour le Fonds. Le CEI a pour mandat de se pencher sur les conflits d'intérêts auxquels le gestionnaire pourrait être exposé dans le cadre de la gestion du Fonds et de lui faire des recommandations à cet égard. Le gestionnaire facture au Fonds la rémunération versée aux membres du CEI et les coûts liés à l'administration continue du CEI. Ces montants sont présentés dans les états du résultat global. Le CEI fait rapport de ses activités annuellement aux porteurs de parts du Fonds, et son rapport annuel est mis à la disposition des porteurs de parts sur son site Web vers le 31 mars chaque année.

Au 31 décembre 2023, 695 parts de catégorie A et 58 824 parts de catégorie F (695 parts de catégorie A et 59 642 parts de catégorie F en 2022) étaient détenues par des parties liées au gestionnaire.

Il y a lieu de se reporter à la note 9 pour obtenir de plus amples renseignements sur les commissions de courtage versées à des parties liées.

9. COMMISSIONS DE COURTAGÉ

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le total des commissions de courtage payées par le Fonds s'est établi à 381 \$ (5 197 \$ en 2022) et les commissions et honoraires relatifs aux opérations de financement d'entreprise se sont élevés à néant (8 960 \$ en 2022). Ainsi, pour l'exercice écoulé, les commissions engagées par le Fonds se sont chiffrées à 381 \$. De cette somme, le montant brut des honoraires et des commissions versés au gestionnaire en sa qualité de courtier pour les opérations de portefeuille du Fonds au cours de l'exercice s'est établi à 366 \$.

10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le Fonds, une fiducie de fonds commun de placement, n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat sur ses gains nets imposables ni sur son revenu net pour l'exercice s'il distribue ces gains et ce revenu aux porteurs de parts. Le fiduciaire du Fonds distribue le revenu imposable du Fonds aux porteurs de parts de manière à éliminer tout l'impôt sur le résultat qui serait par ailleurs payable par le Fonds. Ces distributions sont imposables dans les mains des porteurs de parts.

Les pertes en capital ne s'éteignent pas et peuvent être utilisées pour réduire les gains nets réalisés d'exercices futurs. Au 31 décembre 2023, le Fonds avait des pertes en capital réalisées nettes cumulées de 3 398 789 \$ (3 398 789 \$ en 2022). Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant sur une période de vingt ans et utilisées pour réduire le revenu net imposable d'exercices futurs. Au 31 décembre 2023, le Fonds disposait de pertes autres qu'en capital totalisant 2 019 048 \$ (1 935 200 \$ en 2022).

11. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds se compose de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (la « valeur liquidative »). Les parts donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au paiement d'une quote-part calculée en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat. Les variations pertinentes sont présentées dans les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Aucune exigence réglementaire externe n'exige le maintien d'un montant en capital minimal.